

# la police municipale

la police municipale

Christelle Corolleur - [communication@aire-sur-adour.fr](mailto:communication@aire-sur-adour.fr)

En uniforme, les policiers municipaux ressemblent comme deux gouttes d'eau à leurs confrères de la police nationale. À ceci près qu'ils n'ont ni le même statut, ni les mêmes prérogatives. Autre différence de taille: ils dépendent des Maires et non de l'État.

Pendant longtemps, les policiers municipaux étaient affectés à assurer la sécurité des enfants à la sortie de l'école ou à verbaliser. Peu à peu, leurs fonctions se sont étoffées et toutes les dernières lois sur la sécurité publique les concernent.

À Aire, le service compte deux policiers municipaux et un agent de surveillance de la voie publique (ASVP). Le service de la police municipale se situe 6 rue Gambetta.

## Missions

• Faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre

• Veiller au respect des arrêtés municipaux

• Régler les problèmes du quotidien sur la voie publique (circulation en ville, stationnement, mise en fourrière des véhicules, assistance aux personnes?)

• Assurer une médiation en cas de litige et de conflits de voisinage

• Gérer l'aire des gens du voyage : accueil des familles, contrôle des livrets de circulation, encaissement.

• Sécuriser les abords des écoles : entrées et sorties des écoles publiques (maternelle et primaire)

• Surveiller le stationnement devant des lycées : passages réguliers devant les lycées Gaston Crampe et Jean d'Arcet pour réguler le stationnement gênant sur les arrêt de bus scolaires.

• Gérer le marché des mardis et samedis matins : mise en place des commerçants, encaissement des droits de place, contrôle des pièces administratives afférentes à l'exercice de la profession, relance des camelots ayant du retard dans le paiement des box ou étals sur demande du trésor public, surveillance générale des sites occupés.

• Récupérer les chiens errants et être en contact avec la fourrière animale de « la Saligue » pour suite à donner.

• Enregistrer et contrôler les chiens dangereux de 1ère et 2ème catégories (Pitbull, Rottweiler?).

Non